



JACQUELINE SAUVAGE
**DEMAIN
LA LIBERTÉ**

CONDAMNÉE POUR AVOIR TUÉ SON
MARI QUI LA BATAIT, ELLE A ÉTÉ GRACIÉE
PAR LE PRÉSIDENT HOLLANDE

Elle a frôlé la double peine. Après avoir été prisonnière pendant quarante-sept ans d'un mariage fait de coups et de terreur, Jacqueline Sauvage a failli passer dix années en détention. Une décision en appel qui a valu à cette sexagénaire le soutien de centaines de milliers de personnes. Après avoir plaidé la légitime défense, ses avocates ont demandé l'acquittement. Une stratégie risquée. Ses défenseurs se battent aujourd'hui pour que les femmes en danger puissent bénéficier de la notion controversée de « légitime défense différée ». En 2014, 134 d'entre elles sont mortes, victimes de violences conjugales.

Jacqueline Sauvage, 68 ans (à g.), dans la prison de Saran (Loiret), le 27 janvier, pendant la visite des députées LR Nathalie Kosciusko-Morizet et Valérie Boyer qui prend la photo. Au mur, les portraits de ses petits-enfants.



1



2



3



4



Juin 1965, le mariage (1) à Blandy-les-Tours. Jacqueline, 18 ans, est enceinte de Sylvie. Dans les années 1970, un couple apparemment sans histoire (2), mais Jacqueline se fait battre régulièrement. Ensemble, ils ont 4 enfants (4) : (de g. à dr. et de ht. en bas) Sylvie, Carole, Pascal et Fabienne. Norbert Marot, à la tête d'une société de transport, ici avec son fils Pascal (3). Il s'est suicidé la veille du meurtre de son père. « Le père » dans la salle à manger familiale (5).



SES FILLES QUE LE PÈRE VIOLAIT ONT SOUTENU LEUR MÈRE JUSQU'AU BOUT

Le 30 janvier, à la veille de la grâce partielle accordée à Jacqueline Sauvage. Ses filles (de g. à dr.) Sylvie, Carole et Fabienne, entourées des avocates, Nathalie Tomasini (à g.) et Janine Bonaggiunta.

Avant d'apprendre à le craindre, elle l'a d'abord follement aimé. L'idylle entre le séducteur mauvais garçon, routier de son métier, et l'ouvrière discrète aura été de courte durée. A 25 ans, Jacqueline est mère de quatre enfants et, déjà, sous l'emprise paralysante de Norbert Marot, un homme colérique qui n'hésite pas à menacer ses voisins à la carabine ou à lâcher son chien sur des écoliers. Ses filles renoncent à le voir, mais la peur subsiste. Entre elles, il leur est impossible de parler des sévices qu'il leur fait subir. Quand elle n'arrive plus à camoufler ses bleus, Jacqueline pose des congés. Entre 2007 et 2012, elle se rend aux urgences à quatre reprises. Plusieurs fois la présidente de la cour d'assises lui demandera d'expliquer pourquoi elle n'a jamais déposé plainte. « J'attendais que ça passe, et je me reprenais. »



Norbert et Jacqueline, dans les années 1980, avec l'un de leurs petits-fils.

LE JOUR OÙ ELLE TIRE TROIS BALLES SUR NORBERT, ELLE IGNORE ENCORE QUE LEUR FILLES, PASCAL, S'EST PENDU DANS LA NUIT

FLORENCE SAUGUES

Si, aujourd'hui, mon histoire permet de faire évoluer les choses, alors ma vie aura finalement un sens. Je n'aurai pas subi tout cela pour rien ! » Voilà ce que Jacqueline Sauvage a dit à ses avocates quand elles sont venues la voir en prison. Avec ces mots, cette taiseuse qui est devenue, malgré elle, l'icône des épouses violentées transcende son destin. « Moi, on me bat une fois mais pas deux. Au premier coup, je pars ! » Cette réflexion est souvent la première qui nous vient à l'esprit à propos des femmes battues. Fort de son expérience, l'officier de police avec qui j'évoquais le sujet avait un autre avis : « Ce n'est pas si simple. Personne ne soupçonne dans quel emprisonnement physique et mental ces femmes se trouvent. »

Comprendre l'indescriptible et l'inimaginable, le processus qui conduit autant de femmes fracassées à vivre en silence et en secret sous la torture de leur conjoint, est une gageure. Par méconnaissance du sujet, on peut décider que la passivité de ces femmes les rend complices. Deux jurys d'assises ont condamné Jacqueline Sauvage à dix ans de prison pour avoir tué son mari après quarante-sept années de tortures. La légitime défense n'a pas été retenue. « Aux violences de son mari, elle aurait dû répondre par un acte proportionné, immédiat et nécessaire, a argué l'avocat général. Trois coups de feu tirés dans le dos, ce n'est pas admissible. » Les membres des jurys se sont prononcés en appliquant strictement la loi et en leur âme et conscience. Tuer son conjoint est passible de la perpétuité. En écopant de dix années, Jacqueline Sauvage a bénéficié de circonstances atténuantes.

Nathalie Tomasini, l'une de ses deux avocates, regrette que « l'aspect psychologique n'ait pas été entendu par les jurés ». Pour elle et Janine Bonaggiunta, l'autre avocate de la condamnée, il reste un vide juridique à combler. « Jacqueline Sauvage a tué pour ne pas mourir, explique Janine Bonaggiunta. Tous les jours de leur vie, les femmes violentées sont en danger de mort permanent. Elles sont donc en état permanent de légitime défense. » Le droit français ne le reconnaît pas. Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini militent depuis des années pour inscrire dans la loi cette dimension qui existe déjà dans le Code pénal canadien. A leurs côtés, Valérie Boyer, députée LR, prépare une proposition de loi qui créerait la notion de « légitime défense différée » : « Il ne s'agit pas d'accorder un permis de tuer, mais de reconnaître l'existence d'un "syndrome de la femme battue" » « Ce phénomène d'emprise est comparable à l'ascendant d'un gourou sur ses adeptes, explique Marie-France Hirigoyen, psychiatre et spécialiste du sujet. Il y a lavage de cerveau. Cela commence par la séduction et glisse doucement vers la domination. L'agresseur impose à sa victime de penser comme lui. Chaque fois qu'elle sort des limites qu'il a fixées, il y a représailles. La femme perd son esprit critique et devient très facile à manipuler. On parvient même à la culpabiliser et à lui faire croire que ce qui arrive est de sa faute. »

Jacqueline Sauvage a 15 ans et vit dans la ferme familiale, près de Melun, lorsqu'elle rencontre Norbert Marot. Le jeune homme, qui sort de maison de redressement, est grand et beau. Toutes les filles lui courent après, mais c'est elle, petite adolescente discrète, qu'il choisit. Tombée « éperdument amoureuse de ce mauvais garçon », à 17 ans, elle attend son premier enfant, Sylvie. Dès le début de leur relation, il lui parle « parfois méchamment », mais se rattrape par des moments de tendresse. « Alors, je lui pardonnais, avoue-t-elle. En fait, je l'avais dans la peau. » Longtemps, elle a cru qu'elle le sauverait de ses démons. « Au départ, il y a beaucoup d'amour, précise Marie-France Hirigoyen. Le chantage se fait beaucoup sur l'affectif. L'emprise se met en place progressivement, creusant le lit de la violence quotidienne. Souvent, la victime est convaincue que si son agresseur a une telle nécessité de la dominer, c'est parce qu'il a besoin d'être aidé. »

A 19 ans, Jacqueline met au monde une deuxième fille, Carole, puis un garçon, Pascal, et enfin Fabienne. A 25 ans, mère de 4 enfants, elle s'installe avec sa famille dans un lotissement de La Selle-sur-le-Bied, une commune du Loiret de quelque

Sa femme et ses filles doivent être à son service... Sinon, les gifles tombent

1000 habitants. Norbert est routier. Jacqueline, ouvrière. Le couple chasse ensemble le week-end. Rustre, peu sociable, sanguin, comme le décrivent les gens du coin, l'homme mène la vie dure à ses voisins. Personne n'ose s'opposer à lui. Seuls Robert et Brigitte Lefebvre ont porté plainte. « Les insultes et les attaques étaient quotidiennes », raconte Robert. Souvent ivre, Marot s'amuse à leur lancer des cailloux lorsqu'ils déjeunent dans leur jardin. Il empoisonne leurs chats et n'hésite pas à mettre en joue ceux qui lui tiennent tête dans les querelles de quartier. « Il me suivait en voiture, ajoute Brigitte, et me poussait au pare-chocs. J'avais un manche de pioche dans mon auto au cas où... » Norbert et Brigitte n'ont jamais soupçonné le drame qui se déroulait à l'intérieur de la maison voisine. « Pourtant, reconnaît Brigitte, je suis une ancienne femme battue. Mais dans ce genre de situation, la victime devient experte en dissimulation. » Surtout que le monstre sait donner le change. Norbert et Jacqueline appartiennent au club de chasse de Triguères, une commune voisine. En présence des autres chasseurs, le grand costaud se montre protecteur avec sa femme. « Il l'appelait par des surnoms affectueux, se rappelle le président, Daniel Delorme. Il était aux petits soins avec elle. »

Derrière les murs de leur confortable pavillon, se joue une tout autre partition. Sylvie, Carole et Fabienne, les filles Marot, se souviennent. Elles disent « maman » pour Jacqueline et « le père » pour Norbert. « Gamines, maman nous couchait tôt avant que le père rentre, commence Sylvie. On était à l'affût du



Jacqueline Sauvage et l'avocate Janine Bonaggiunta, lors du procès en appel, à la cour d'assises du Loir-et-Cher, le 3 décembre 2015.

Le 29 janvier, François Hollande reçoit les deux avocates de Jacqueline Sauvage et ses trois filles à l'Élysée.

moindre bruit. On entendait les cris, les disputes. » Comme si ne pas mettre de mots sur les choses atténuait la douleur de savoir qu'elles existent, elles n'en parlent jamais entre elles. « C'était tabou, ajoute Fabienne. Et maman ne s'est jamais plainte. Elle ne nous a jamais confié ce qu'elle vivait. » Norbert Marot règne en tyran, instaurant un climat de stress omniprésent qui paralyse toute velléité de rébellion. Sa femme et ses filles doivent être à son service, s'acquitter des tâches ménagères, nettoyer son camion... Sinon, les gifles tombent. Les trois sœurs redoutent les repas où les coups et les insultes pleuvent. « Nous étions son punching-ball. » Souvent, le matin, elles découvrent leur mère défigurée ou transie de froid parce que Marot, pour la punir, la jette dehors, presque nue, les soirs d'hiver. Pascal, le seul garçon de la fratrie, échappe aux mauvais traitements. « Le père le mettait sur un piédestal, dit Carole. Il ne s'est rendu compte de rien. Il a eu le déclic vers 40 ans, quand sa compagne l'a quitté parce qu'il reproduisait avec elle ce que le père faisait. Pour lui, c'était une attitude normale. »

Cogner n'est pas le seul crime de Norbert Marot. Quand sa femme s'absente, il se glisse dans le lit de ses filles. « Dès l'âge de 12 ans, témoigne Carole, il a commencé à me harceler. Il est passé à l'acte plus tard. Je me suis sentie sale, honteuse. Impossible d'en parler. » Sylvie parvient à repousser ses assauts. Fabienne, elle, fugue quand, à 17 ans, son père la viole à son tour. Retrouvée par les gendarmes, elle tente de briser le silence et balance tout. « Mais il est venu à la gendarmerie pour me récupérer. Alors, j'ai renoncé à porter plainte, par peur des représailles. J'ai abdiqué, comme ma mère l'a fait toute sa vie en espérant qu'un jour la situation s'améliorerait. »

Le 10 décembre 2012, Jacqueline vient de terminer sa vaiselle. Lasse des insultes que son mari lui assène depuis le début de la matinée, elle prend des somnifères et se couche. Leur dispute tourne autour de Pascal, qui ne veut plus être chauffeur dans la société familiale. La veille au soir, Marot et son fils en sont venus aux mains. Elle ne le sait pas encore mais, cette nuit-là, Pascal s'est pendu en rentrant chez lui. Soudain, elle se réveille. Son mari a défoncé la porte de la chambre et se jette



sur elle. Il la roue de coups de pied et de poing, puis il redescend s'installer sur la terrasse, un verre de whisky à la main. « A ce moment-là, j'ai eu un éclair dans la tête », explique-t-elle. Alors, Jacqueline saisit le fusil de chasse, le charge et rejoint son tortionnaire. « Il était assis de dos. Je me suis approchée et j'ai tiré, tiré, tiré », raconte-t-elle. Muriel Salmona, psychiatre, spécialiste de la mémoire traumatique, connaît le mécanisme : « Par un système automatique de défense, les femmes violentées enfouissent les événements insoutenables dans un coin de leur cerveau pour se protéger psychologiquement. Il arrive qu'un énième événement fasse tout ressurgir. La situation devient intolérable et cela déclenche un passage à l'acte. Soit contre la personne elle-même, soit contre son agresseur. »

Seule dans sa cellule, Jacqueline Sauvage aime regarder les photos de ses petits-enfants, dont elle a tapissé les murs. Il y a celle du petit dernier, né après son incarcération. Dans quelques semaines, une fois libérée, cette grand-mère sait qu'elle pourra savourer le moment où elle fera sa connaissance. ■ @FSaugues
Le 3919 est un numéro d'écoute nationale destiné aux femmes victimes de violences et à leur entourage. L'appel est anonyme et gratuit, 7 jours 7.